

## ASSEMBLÉE NATIONALE

13 décembre 2023

---

PLF POUR 2024 - (N° 1985)

Adopté

## AMENDEMENT

N ° CF543

présenté par

M. Jean-René Cazeneuve, rapporteur général

-----

## ARTICLE 16 QUATER B

Supprimer cet article.

## EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet article, inséré par le Sénat, prévoit une réfaction de 35 % du montant de la TGAP sur les déchets en Corse.

Or la TGAP est une taxe comportementale, qui vise à changer structurellement les pratiques. Il convient de maintenir une tarification qui incite à la réduction des déchets et à leur valorisation.

Aussi est-il proposé de supprimer cet article.